

Le 4 février 2010

Par courriel et par messenger

Me Véronique Dubois
Secrétaire
Régie de l'énergie
800, Place Victoria, bureau 255
Montréal, Québec
H4Z 1A2

Éric Fraser
Avocat

Hydro-Québec – Affaires juridiques
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : 514 289-2211, poste 3596
Télec. : 514 289-5197
C. élec. : fraser.eric@hydro.qc.ca

OBJET : Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité pour l'année
tarifaire 2010-2011
Dossier Régie: R-3708-2009
Notre dossier : R000316 FE

Chère consœur,

Le Distributeur a reçu copie de la demande de paiement des frais de EBMI, le 29 janvier 2010. Les demandes de paiement reçues totalisent maintenant **766 571 \$**.

Le Distributeur constate que le nombre d'heures réclamé par l'intervenant pour la préparation des analystes (78 heures) dépasse largement celui indiqué dans le budget soumis (25 heures). Or l'examen de la question de la rémunération variable, seul sujet non prévu à la demande d'intervention, ne justifie pas en soi ce dépassement d'heures. De plus, il s'agit d'un sujet dont l'étude au dossier tarifaire 2010 est questionnable dans la mesure où la Régie a statué de manière non équivoque sur cette question à l'occasion du dossier tarifaire 2009, dans sa décision D-2009-016 (p. 57).

Croyant le tout conforme, veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Éric Fraser
EF/js

c.c.: Intervenants